

## VILLE DE SHEDIAC

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

DATE: LE 9 JUILLET 2012  
LIEU: SALLE DU CONSEIL  
L'HEURE: 18 H

### PROCÈS-VERBAL

**PRÉSENTS:** Jacques LeBlanc, maire  
Laura Gallant, maire suppléante  
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère  
Carmel Brun, conseillère  
Sylvie C. Boudreau, conseillère  
Roger Caissie, conseiller  
Marc Fougère, conseiller  
Germaine Gallant, conseillère  
Anita Léger-MacDonald, conseillère

**ET:** Gilles Belleau, directeur général  
Connie Bourgeois, secrétaire municipale adjointe  
Réjean Godin, directeur des finances  
Paul Boudreau, directeur de la Vie communautaire  
Paul Lang, directeur du dév. économique & tourisme  
Éric Thomas, stagiaire de l'Université de Moncton  
Seize (16) citoyens et citoyennes  
Un (1) journaliste

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président Maire Jacques LeBlanc déclare la séance ouverte vers les 18 heures. La réunion débute avec le chant de l'hymne national et la prière spéciale du conseil.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C12-133**    Proposé par:                    Roger Caissie  
                  Appuyé par:                        Carmel Brun

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout au point numéro 6 intitulé « **Paysage linguistique** ».

### PROPOSITION ADOPTÉE

### 3. PRÉSENTATIONS

Présentation de M. Bernard LeBlanc : M. LeBlanc adresse l'assemblée. Il félicite les nouveaux membres du conseil. Il informe les membres du conseil qu'il représente son fils Serge. Serge et David sont copropriétaires de l'édifice situé à 412, rue Main. M. LeBlanc mentionne que cet édifice a brûlé le 15 avril dernier. L'assurance a décidé que l'édifice coûte trop cher à réparer, donc ils ne vont pas rénover ce bâtiment. Il mentionne que Serge et David ne peuvent pas réparer cet édifice, car les coûts sont trop élevés. M. LeBlanc annonce qu'ils ont fait des démarches auprès de la Commission d'aménagement Beaubassin. Ils ont besoin d'un permis spécial, car cet édifice est classé comme un bâtiment historique. Une demande pour un permis de démolition doit être soumise au Conseil municipal. Par la suite, le Conseil municipal prendra une décision sur ce dossier. M. LeBlanc s'informe au conseil des démarches qu'ils doivent entreprendre afin de pouvoir avoir un permis de démolition.

Maire Jacques LeBlanc informe l'assemblée que le Conseil municipal va suivre le processus établi sur les édifices patrimoniaux.

Conseillère Laura Gallant s'informe de la nouvelle construction sur ce site.

M. Bernard LeBlanc mentionne qu'il y a deux commerces qui sont intéressés, mais ils auront besoin du permis de démolition avant de procéder.

Conseillère Gallant mentionne que les membres du conseil auront besoin de tous les détails même si un permis de démolition est donné, car il peut avoir des conditions attachées au nouveau projet.

M. Belleau fait la lecture de l'article numéro 51 du nouvel arrêté de zonage qui a été approuvé en janvier 2012. L'article 51 exige une demande de rezonage avant de procéder au permis de démolition. Par la suite, la Commission d'aménagement Beaubassin fera une recommandation au Conseil municipal pour décision.

M. LeBlanc annonce aux membres du conseil qu'ils vont faire une demande de rezonage auprès de la Commission d'aménagement Beaubassin.

Présentation de M. Edgar LeBlanc : M. LeBlanc adresse l'assemblée. Il annonce que cette année le Club d'Âge d'Or acadien de Shediac fête son 40<sup>e</sup> anniversaire d'existence. Au nom du Conseil d'administration, M. LeBlanc remercie les membres du conseil pour le support moral et financier qui a été manifesté durant toutes les années. M. LeBlanc annonce qu'ils ont préparé une brochure afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire. M. LeBlanc remet un livret et un stylo à tous les membres du conseil en reconnaissance de leur existence.

Le président prend l'occasion de remercier M. LeBlanc pour le beau travail au Club d'Âge d'Or.

#### **4. DEMANDE DE REZONAGE**

M. Paul Lang informe les membres du conseil sur les deux demandes de rezonage. Les motions sont au point numéro 6 sur l'ordre du jour.

#### **5. ADJUDICATION DE CONTRACT**

M. Belleau mentionne que les travaux supplémentaires à l'aréna Festival avancent très bien. M. Belleau annonce qu'il y a des projets additionnels que la municipalité pourra entreprendre avec la contingence en surplus telle que les travaux de peinture à l'intérieur et le système de ventilation dans le vestiaire des patriotes.

M. Belleau va vérifier si les employés peuvent peindre l'intérieur de l'aréna. Ceci pourra éliminer des coûts.

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| <b>C12-134</b> | Proposé par: | Laura Gallant |
|                | Appuyé par:  | Marc Fougère  |

QUE l'on procède avec les travaux supplémentaires à l'aréna Festival au niveau de la peinture à l'intérieur de l'aréna et la ventilation dans le vestiaire des Patriotes de l'école L.J.R avec le montant de contingences en surplus.

#### **PROPOSITION ADOPTÉE**

Le président prend l'occasion de remercier le comité de rénovations à l'aréna pour le beau travail.

#### **6. MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

##### Rallye de motos Shediak 2012

|                |              |                    |
|----------------|--------------|--------------------|
| <b>C12-135</b> | Proposé par: | Marc Fougère       |
|                | Appuyé par:  | Sylvie C. Boudreau |

ATTENDU QUE les membres du comité organisateur du Rallye de motos Shediak 2012 sont en train de préparer leur programme;

ATTENDU QUE les organisateurs désirent fermer la rue Main pour leur programme aux dates, heures et lieux suivants:

Vendredi 24 août de la rue Weldon/Sackville à la rue Victoria entre 12 h et 24 h;

Vendredi 24 août de la rue Weldon/Sackville à la rue Chesley entre 18 h et 22 h;

Samedi 25 août de la rue Weldon/Sackville à la rue Victoria entre 0 h et 24 h;

Samedi 25 août de la rue Weldon/Sackville à la rue Chesley entre 18 h et 22 h;

Dimanche 26 août rue Main de la rue Weldon/Sackville à la rue Victoria entre 0 h et 18 h.

ATTENDU QUE les agences de sécurité publique soient avisées de cette initiative;

ATTENDU QUE les commerçants soient avisés de cette initiative;

ATTENDU QUE les résidents soient avisés de cette initiative;

ATTENDU QUE tous les règlements provinciaux et fédéraux seront respectés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'approbation soit donnée aux organisateurs du Rallye de motos Shediac 2012 pour les heures, dates et lieux demandés.

PROPOSITION ADOPTÉE

## Modification de l'arrêté de zonage

**C12-136**    Proposé par:                    Laura Gallant  
                  Appuyé par:                        Carmel Brun

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande de Nathalie Goiziou demandant d'entamer le processus pour changer le zonage de son terrain portant le numéro d'identification 01044379 et situé sur la rue Winter à Shediac de zone commerce central (CC) à une zone résidentielle à moyenne densité (R2) dans le but de permettre le développement d'une maison unifamiliale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil procède à l'étude du dossier afin de déterminer s'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté de zonage, et;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* l'avis public relativement à l'adoption de tel arrêté modificateur et demande un avis par écrit de la Commission d'aménagement Beaubassin conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'urbanisme* et donne une extension jusqu'au 17 octobre pour recevoir l'avis. Finalement, que l'audience publique soit fixée au lundi 24 septembre 2012 en la salle du conseil à 18 h 45.

### PROPOSITION ADOPTÉE

## Modification de l'arrêté de zonage

**C12-137**    Proposé par:                    Roger Caissie  
                  Appuyé par:                        Patricia Bourque-Chevarie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande de Jesse Howatt, représentant de la compagnie GENIVAR Inc. pour l'Église Anglican, demandant d'entamer le processus pour changer le zonage de son terrain portant le numéro d'identification 00865170 et situé au coin du chemin Pointe-du-Chêne et de la promenade

Greenwood à Shediac de zone résidentielle à moyenne densité (R2) à une zone résidentielle à haute densité (R3) dans le but de permettre la construction d'un logement multifamiliale de 54 unités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil procède à l'étude du dossier afin de déterminer s'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté de zonage, et;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* l'avis public relativement à l'adoption de tel arrêté modificateur et demande un avis par écrit de la Commission d'aménagement Beaubassin conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'urbanisme* et donne une extension jusqu'au 19 septembre pour recevoir l'avis. Finalement, que l'audience publique soit fixée au lundi 27 août 2012 en la salle du conseil à 18 h 45.

#### PROPOSITION ADOPTÉE

##### Revêtement (Chipseal) – Chemin Lino

**C12-138**    Proposé par:                    Sylvie C. Boudreau  
                  Appuyé par:                         Germaine Gallant

ATTENDU QU'UNE première phase de revêtement a été faite sur le chemin Lino en 2011 sur une distance de 1,58 kilomètre au cout de 69 201,19 \$;

ATTENDU QUE la ville de Shediac a investi la somme de 30 000,00 \$ en 2012 pour l'installation de 150 tonnes d'asphalte sur le chemin Lino;

ATTENDU QU'UNE deuxième et dernière couche de revêtement (chipseal) est nécessaire afin de préserver le chemin Lino;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick nous a présenté un cout de

22 800,00 \$ par kilomètre pour le revêtement sur le Chemin Lino;

ATTENDU QUE le département des Travaux publics a estimé que le Chemin Lino a besoin de revêtement (chipseal) sur une distance de 1,6 kilomètre soit une somme totale de 40 000,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les montants prévus dans le poste budgétaire 1-23074 *Réparation des Rues* pour la réparation des côtes soit utilisés pour le revêtement du Chemin Lino et que la réparation côtes soit réévaluée cet automne selon les budgets disponibles.

### PROPOSITION ADOPTÉE

#### **RÉSEAU D'ÉGOUTS PLUVIAUX – RUE TIPPERARY**

##### Extension du réseau d'égouts pluviaux - Rue Tipperary

**C12-139**      Proposé par:                      Germaine Gallant  
                  Appuyé par:                         Carmel Brun

ATTENDU QUE la Commission des égouts Shediac et Banlieues vont procéder cet automne au remplacement et installation d'une nouvelle conduite forcée sur la rue Tipperary;

ATTENDU QUE la ville de Shediac considère d'effectuer des travaux d'extension du réseau d'égouts pluviaux sur la rue Tipperary;

ATTENDU QUE les travaux conjoints entre la ville de Shediac et la Commission des égouts Shediac et Banlieues résulteraient en des économies d'échelle et que les désagréments pour les citoyens et citoyennes de la rue Tipperary seraient sur une seule période de temps;

ATTENDU QUE la Commission des égouts Shediac et Banlieues va utiliser les services d'ingénierie de la firme Crandall Engineering de Moncton;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Crandall a estimé les coûts des travaux d'extension du réseau

d'égouts pluviaux sur la rue Tipperary à 450 000,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la ville de Shediac autorise la firme d'ingénierie Crandall à préparer les plans détaillés pour l'extension du réseau d'égouts pluviaux sur la rue Tipperary.

#### PROPOSITION ADOPTÉE

Cons. Laura s'informe si la Commission des égouts Shediac et Banlieues avait budgété ce projet cette année.

M. Belleau mentionne que les employés de la Commission des égouts Shediac et Banlieues ont remarqué qu'il y a des fuites à différents endroits dans cette région. C'est pour cette raison que ce projet a été ajouté. À ce moment, la Commission des égouts Shediac et Banlieues a demandé à la municipalité de faire ce projet conjointement afin de faire les travaux sur la rue Tipperary.

Conseillère Gallant recommande à la municipalité d'avoir un plan quinquennal concernant les fossés qui devront être bouchés. Elle aimerait avoir les couts détaillés de la Commission d'aménagement Beaubassin pour ce projet.

#### Demande d'autorisation

**C12-140**    Proposé par:                      Anita Léger-MacDonald  
                  Appuyé par:                                Laura Gallant

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Shediac, en vertu de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue de dépenses en capital pour les durées et les sommes suivantes :

| <u>Fin</u>  | <u>Durée</u> | <u>Somme</u>      |
|---|--------------|-------------------|
| <b><u>Services relatifs aux transports</u></b>                    |              |                   |
| <b>Extension du réseau d'égouts pluviaux sur la rue Tipperary</b> | 15 ans       | 450 000 \$        |
|   | <b>Total</b> | <b>450 000 \$</b> |

#### PROPOSITION ADOPTÉE



## Financement par intérim

**C12-141**    Proposé par:        Patricia Bourque-Chevarie  
                  Appuyé par:            Anita Léger-MacDonald

ATTENDU QUE la municipalité de Shediac a obtenu l'autorisation d'emprunter une somme d'argent à des fins de dépenses en capital pour l'extension du réseau de trottoirs et l'amélioration des parcs;

ATTENDU QUE le décret 12-0039 émis le 14 mai 2012 permet à la municipalité d'emprunter un montant de 500 000,00 \$ de façon temporaire en attendant l'émission et la vente des débentures;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le trésorier soit autorisé, au nom et pour le compte de la municipalité de Shediac, de négocier du financement provisoire pour le fonds capital général selon les autorisations émises par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

### PROPOSITION ADOPTÉE

## Paysage linguistique

**C12-142**    Proposé par:        Carmel Brun  
                  Appuyé par:            Anita Léger-MacDonald

ATTENDU QUE la ville de Shediac a un comité sur le paysage linguistique composé de citoyens, personnes d'affaires et membres du conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une politique relative au paysage linguistique en mars 2012;

ATTENDU QUE le conseil remboursera jusqu'à 40 % les coûts d'enseignes qui respectent la politique;

ATTENDU QUE le comité du paysage linguistique s'est donné comme objectif d'avoir 20 enseignes modifiées ou nouvelles qui respecte la politique;

IL EST DONC RÉSOLU QUE la ville de Shediac rembourse Specialty Cabinets pour la somme de 200 \$ et Oceanside Fitness and Tanning pour la somme de 2 181,40 \$ et que les fonds utilisés pour le remboursement viennent du budget discrétionnaire du conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

**8. AJOURNEMENT**

La conseillère Anita Léger-MacDonald propose l'ajournement vers les 19 h.  
Maire suppléante Laura Gallant appuie la motion.

---

Jacques LeBlanc, maire

---

Gilles Belleau, secrétaire municipal